## Élaboration d’unestratégie

## *Modèle de matrice pour définir des objectifs et des* *mesures*

Cette matrice peut être utilisée pour définir des objectifs et des mesures dans le domaine de la politique de l’enfance et de la jeunesse. Le « Quali-Tool » de l’Association faîtière suisse pour l’animation socioculturelle enfance et jeunesse est également très utile pour définir les objectifs et les mesures. Vous trouverez de plus amples informations et d’autres outils de travail à l'adresse suivante : <https://www.quali-tool.ch/fr/instructions/planifier-lavenir.html>

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif | Mesure | Prestations (output) | Effets sur les groupes cibles  (outcome) | Effets sur l’environnement élargi (impact) |
| Dans le canton [de/du NOM DU CANTON] et dans les communes, les enfants et les jeunes disposent de possibilités de participation adaptées à leurs besoins. | Mise en place et promotion d’un parlement cantonal des jeunes.  Conseil et soutien aux communes dans la mise sur pied de parlements des enfants et des jeunes ainsi que d’organes de participation. | Les enfants et les jeunes peuvent influencer les décisions politiques qui les concernent au niveau cantonal/communal (fonction consultative, droit d’être entendus). | Les jeunes s’identifient davantage à leur commune.  Les enfants et les jeunes sont sensibilisés aux enjeux de la démocratie. | L’engagement des jeunes (relève) garantit les structures démocratiques de base (jeunes partis, initiatives, droit de vote, etc.). |
| Toutes les communes disposent de suffisamment d’offres d’animation socioculturelle enfance et jeunesse. | Les structures d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les communes rurales reçoivent davantage de conseils et de soutien pour le développement d'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse.  Les structures d'animation reçoivent 50 % de subventions supplémentaires du canton pour les frais de personnel. | Le nombre de communes disposant d’offres d’animation socioculturelle enfance et jeunesse croît de manière adaptée aux besoins, particulièrement dans les zones rurales. | Dans toutes les communes, les enfants et les jeunes disposent d’offres de loisirs adaptées à leurs besoins.  Les enfants et les jeunes se sentent à l’aise dans leur commune. | Intégration de tous les enfants et jeunes dans la commune et la société.  Vie culturelle plus diversifiée au sein de la commune, qui prend en considération les intérêts de toutes les générations. |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |